Ville de Bruxelles Urbanisme – Plans et Autorisations M. K. JANSSENS Centre Administratif Boulevard Anspach, 6 1000 Bruxelles

V/Réf: 77B/11

N/Réf.: GM/BXL2.1172/s.514

Annexe: 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

<u>Objet</u>: <u>BRUXELLES Rue du Barchon, 11. Construction d'une annexe en façade arrière.</u> <u>Demande de permis d'urbanisme.</u> **Avis de la CRMS.**

En réponse à votre lettre du 11/01/2012, reçue le 13/01/2012, nous vous communiquons l'avis que notre Assemblée a émis en sa séance du 01/02/2012..

La demande porte sur la construction d'une annexe et le surhaussement d'une terrasse située en façade arrière d'un immeuble construit récemment à l'angle des rues du Barchon et d'Ophem (permis d'urbanisme délivré le 18/11/2004), à l'arrière des maisons classés situés aux n°s4-5 du quai au Bois de Construction. La CRMS avait émis un avis circonstancié sur ce projet en sa séance du 25/03/2003.

Suite à la construction d'un nouvel immeuble sur la parcelle voisine de la rue d'Opphem, la terrasse arrière située au niveau +1 de l'immeuble de la rue du Barchon 11 a été entièrement enclavée et est devenue peu praticable. Dès lors, on propose de remplir la « dent creuse » audessus de la terrasse existante par une nouvelle annexe de 3 niveaux surmontée d'une terrasse.

La Commission constate que la nouvelle intervention ne modifierait pas l'impact de l'immeuble sur les bâtiments classés du quai au bois de Construction. Dès lors, elle ne s'oppose pas au projet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS Secrétaire-adjointe

M. –L ROGGEMANS Présidente

c.c. AATL – DMS (S. Valcke)